

Saint-Lazare-de-Bellechasse

Le Jaseur



MOT DU MAIRE

Bonne année 2025!

Bonjour à tous, j'espère que vous allez bien. Au nom de votre équipe du conseil municipal, je me permets de vous souhaiter une bonne et belle année 2025. Que cette

nouvelle année vous apporte paix et joie ainsi que toute la santé nécessaire pour profiter de chaque instant en compagnie de ceux qui vous sont chers. Compte tenu de la grève des postes, plusieurs d'entre-vous n'avez pas eu accès au journal Le Jaseur de décembre. Sachez que nous en sommes vraiment désolés.

Pour votre municipalité, 2024 a été une année sous le signe de l'amélioration et la continuité des services qui vous sont offerts. Nous allons poursuivre dans cette veine et également regarder avec d'autres municipalités avoisinantes pour une possibilité de partage d'équipements et de ressources afin de réduire les coûts d'opération. Nous avons déjà quelques ententes qui fonctionnent très bien. L'avenir est là pour nous aider à se développer.

Notre équipe à la voirie fait un travail colossal avec ce début d'hiver et sa météo capricieuse qui les obligent à réagir rapidement. Je les remercie très sincèrement pour leur bon travail.

Le 29 décembre dernier, j'ai assisté, avec émotion comme plusieurs lazariens, à la dernière messe célébrée en l'église de St-Nérée. C'est une réalité qui ne nous touche pas encore ici, mais comme je l'ai déjà dit, la balle est dans notre camp afin de garder le dynamisme de notre communauté chrétienne. Nous avons toujours eu beaucoup d'affinités avec les citoyens de St-Nérée. Nous devons continuer de les accueillir et de les impliquer dans nos diverses activités. Ces gens sont confrontés une réalité

triste que vivent de plus en plus de communautés. Selon moi, les 20 municipalités de la MRC devront s'asseoir avec les gouvernements et acteurs du milieu afin de trouver des solutions pour la conservation du patrimoine religieux bâti de façon magistrale par nos ancêtres.

Je termine cette première chronique de 2025 avec un message pour nos différents comités : je vous souhaite une belle année 2025 remplie de merveilleux projets afin de mobiliser vos membres et les lazarien(ne)s ainsi que nos visiteurs à participer à vos activités. Le bénévolat est une denrée de plus en plus rare, il faut donc continuer à la cultiver dans notre beau terreau lazarien. C'est ce qui fait de nous une communauté vivante et accueillante.

Je suis extrêmement choyé d'être votre porte-parole. Vous savez que vous pouvez toujours compter sur moi. Les commentaires et les suggestions constructives seront pris en considération.

À la prochaine.
Martin J Côté, maire

Erratum dans Le Jaseur de décembre 2024

J'ai omis d'inscrire la commandite de 350\$ de la Caisse Desjardins de Bellechasse dans la liste des généreux commanditaires du 36^e tournoi de golf de St-Lazare tenue en août dernier.





**GROUPE
CÔTÉ INOX**

CÔTÉ ÉQUIPEMENTS
DU SUR-MESURE DE A À Z

CÔTÉ MÉTAL
L'EXTENSION DE VOTRE USINE

418.883.2702
groupecoteinox.com



Garder la forme! Gratuit.

Tous les mardis à 13h30
Au local de la Fadoq

AUBIN

ÉLECTRIQUE

ET FILS INC.

Résidentiel | Commercial | Industriel | Agricole

Jean-Pierre 581-983-7284

Samuel 581-994-2009

aubinelectrique@gmail.com



182, rue Principale
Saint-Lazare-de-Bellechasse

Licence RBQ:
5743-8194-01



- Viande de bœuf
- Porc
- Poulet de grains
- Pizza
- Tourtine
- Pâté
- Et bien plus...!

Marise | Marianne
Alexis | Jonathan Côté
418 802-1643

Consultez notre page Facebook:
Ferme Majoco Senc

581-995-5039



Maryse Bilodeau
MASSOTHÉRAPEUTE

381, route 279, St-Lazare

Services offerts:

- Détente suédois
- Thérapeutique
- Femme enceinte/enfant
- Massage oncologique

Pavillon Léa-Rose

Résidence pour personnes âgées
et ressource intermédiaire



121, rue Principale
Saint-Lazare (Qc) G0R 3J0

Tél.: 418-883-2384 | Téléc.: 418-807-3384

Courriel: pavillonlearose@gmail.com

FERMES • FERMETTES • TERRES
TERRES À BOIS • ÉRABLIÈRES

VOUS DÉSIREZ
VENDRE OU ACHETER

Bertrand Côté
Courtier immobilier

Bur. : 418 835-3535
Cell. : 418 933-9209
bertrand.cote99@videotron.ca

VISITEZ LES PROPRIÉTÉS SUR
WWW.COURTIERAGRICOLE.COM

SAUTE DANS L'ACTION!

SERVICES PROFESSIONNELS D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

- Accompagnement flexible et personnalisé
- Rédaction de cv et préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail



CHEZ NOUS!
Dans Bellechasse, pour tous!



Jeunes de 16 à 35 ans
Adultes de 36 ans et +

580, route Bégin, Saint-Anselme QC G0R 2N0
Contacte nos conseillères au 418-887-7117

| cestmoncarrefour.com



Avec la participation financière de: Services-conseils gratuits offerts à la population de la MRC de Bellechasse

Facebook: *elisa poulin coiffure*
Instagram: *elisa_poulin*



ÉLISA POULIN
COIFFURE

148-C, rue Mgr Bilodeau, St-Lazare

581-372-2914



Plus de 100 bureaux, dont :
Saint-Lazare-de-Bellechasse
418 883-2566

rcgt.com

Raymond Chabot
Grant Thornton

Certification
Fiscalité
Conseil

Espace publicitaire disponible



Sabrina Blouin-Baillargeon
Nicholas Beaudoin
Pharmaciens propriétaires

Affiliés à:

familiprix

106, route Métivier, St-Damien G0R 2Y0

T: 418-789-2446 | F: 418-789-2847

s7238proprio@familiprix.ca

Heures d'ouverture

Lundi au mercredi: 9h à 18h

Jeudi: 9h à 20h - Vendredi: 9h à 18h

Samedi: 9h à 15h



FADOQ ST-LAZARE

Par: Jacqueline Richard

LE MARDI-GRAS D'AUTREFOIS

Entre les rois et le carême s'étendait la période du carnaval. Il ne s'agissait pas d'un carnaval organisé par les autorités comme c'est le cas de nos jours, mais d'un événement entièrement populaire. Le soir du Mardi-Gras, les carnavaleux s'en donnaient à cour joie. Vêtus de vieilles hardes rapiécées, on allait de maison en maison en traîneaux à bâtons pour y boire un peu. Par la même occasion les carnavaleux récoltaient des victuailles pour les familles pauvres de la paroisse. Oui, nos ancêtres avaient vraiment le sens de la fête bien développé!

FADOQ DE ST-LAZARE

N'oubliez pas votre prochain dîner du mois qui aura lieu, le mercredi 15 janvier. Pour réservation, veuillez communiquer votre présence auprès de Denise Morissette au 418-883-2598 ou 418-883-5905.



Nous offrons nos sympathies aux familles éprouvées par le départ de Mme Georgette Laflamme-Labrecque, Mme Rollande Gosselin-Labrecque et de M. Jean-Marie Aubin.

Joyeux anniversaire à nos membres nés en janvier :

1 ^{er}	Mme Yolande Gosselin	16	M. Clément Côté
2	Mme Monique Goupil	17	Mme Gaétane Bolduc
6	M. Michel Morin	22	M. François Corriveau
7	M. Alyre Chabot	23	Mme Sylvie Royer
7	Mme Lise Létourneau	27	Mme Alice Aubin
8	Mme Hélène Leblond	28	Mme Michèle Coulombe
10	M. Michel Leblond	28	Mme Hélène Gagné
11	Mme Cécile Côté	29	Mme Françoise Goupil
12	Mme Line Lacasse		
13	M. Marcel Morin		

**CHEVALIERS DE COLOMB
ST-LAZARE****Souper fondue chinoise**

**8 février au Centre communautaire
de St-Lazare à 18h**

Adulte: 35\$ | 7 à 13 ans: 10\$

Apportez votre vin et autres breuvages

Réservation: Réal Aubin 418 883-2936

**Bibliothèque
municipale**

Jeudi

9h à 11h

18h30 à 20h

**Friperie****Les coffres de Lazare**

**Au sous-sol de la sacristie
(entrée en face de Frigos Pleins)**

Jeudi: 9h à 13h

Samedi: 9h à 12h



Séance régulière 8 janvier 2025

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
 APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 8 janvier 2025, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

Administration	29 093,35 \$
Sécurité publique	8 771,15 \$
Sécurité civile	274,00 \$
Transports	59 968,75 \$
Hygiène du milieu	10 691,35 \$
Urbanisme	270,84 \$
Immobilisation	4 919,71 \$

COMPTES À PAYER - LOISIRS ET CULTURE

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
 APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 8 janvier 2025:

Loisirs et culture	4 359,52 \$
--------------------	-------------

VENTE POUR LES TAXES IMPAYÉES

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
 APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
 Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrrages de taxes et de laisser jusqu'au 7 mars 2025 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

QUE, lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrrages de taxes applicables aux années 2022 et 2023 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

QU'au moment de la mise en vente, monsieur Patrick Côté, directeur général et/ou monsieur Martin J. Côté, maire soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

QUE lors de la réception du dossier à la MRC de Bellechasse, des frais de 500\$ seront chargés à la municipalité;

QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrrages de taxes municipales soient transmises à la Commission scolaire concernée.

ÉLECTRO ROGER THERRIEN ENR.

Après 32 ans de services en réparation d'appareils ménagers, le temps de la retraite est arrivé, MERCI à tous ceux et celles qui m'ont fait confiance durant toutes ces années.

Roger



La barre du jour

Programmation

Janvier 2025

13 janv.	12h	Café libre
	12h30	Club de marche
14 janv.	10h à 12h	Collation santé et club de marche
	13h	Comité de programmation
16 janv.	12h	Ouverture
	13h	Cercle de la Parole
17 janv.	13h	Vendredi créatif méditatif
20 janv.	12h	Café libre
	12h30	Club de marche
21 janv.	10h à 12h	Collation santé et club de marche
	13h	PPT
24 janv.	13h	L'atelier du conteur
27 janv.	12h	Café libre
	12h30	Club de marche
28 janv.	10h à 12h	Collation santé et club de marche
	15h	Souper communautaire
30 janv.	12h	Ouverture
	13h	Balado
31 janv.	13h	Vendredi créatif méditatif

Inscription aux activités
418 887-7100 poste 221

Maison de la Culture de Bellechasse



SAM - 22 MARS - 20h
ÉTIENNE FLETCHER

Chanson
Adulte: 22\$ | Étudiant: 13\$ | 12 ans et - :

VEN et SAM - 4 et 5 avril - 20h

TROUPE DE THÉÂTRE DE LA MAISON DE LA CULTURE

Rire de peur

Théâtre | Comédie
Adulte: 22\$ | Étudiant: 13\$ | 12 ans et - :



Billetterie

Par téléphone: 418 789-2588
En ligne: www.culturebellechasse.qc.ca
Sur place: 75, St-Gérard, St-Damien

Groupe d'information et de soutien dans Bellechasse

Société Alzheimer
CHAUDIÈRE-APPALACHES

Groupe d'information et de soutien

Pour proche aidant d'une personne vivant avec un trouble neurocognitif de type Alzheimer ou d'une maladie apparentée. 6 rencontres de 2 heures.

Thèmes :

1- Mardi 4 février 2025: Accueil des participants	4- Mardi le 25 février 2025: Les comportements déroutants
2- Mardi 11 février 2025: Comprendre les troubles neurocognitifs	5- Mardi le 4 mars 2025: Rôle du CLSC et de l'intervenant social
3- Mardi le 18 février 2025: L'art de communiquer avec le cœur	6- Mardi le 11 mars 2025: Deuil blanc et évaluation

Endroit:
Bibliothèque de St-Anselme
60, chemin Saint-Marc, St-Anselme, P.Q. G0R 2N0

Heures: 13h30 à 15h30

Information et inscription:
MéliSSa Huet, intervenante
1-888-387-1230 poste 105

Groupe fermé pour proche aidant

PROVINCE DE QUÉBEC - Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse

RÈGLEMENT 309-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance spéciale du 16 décembre 2024;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le conseil décrète ce qui suit :

SECTION 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a. À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, en vigueur pour l'année financière 2025.
- b. À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

SECTION 2 - TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2.0 - Taxe générale

La taxe générale et prélevée est de 0,82\$ pour chaque 100,00\$ de biens imposables. Cette taxe se divise ainsi :

Administration générale	0,0504¢
Sécurité publique	0,1144¢
Transport	0,3093¢
Hygiène du milieu	0,0813¢
Quote-part	0,0886¢
Urbanisme	0,0078¢
Loisirs et culture	0,0456¢
Immobilisation	0,0000¢
Frais financement	0,1226¢

Article 2.1 - Surtaxe sur terrains vacants – Secteur village

Les terrains vacants desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout municipal seront assujettis à une surtaxe sur terrains vagues équivalant au taux de la taxe foncière.

Sont considérés comme desservis, les lots vacants sur lesquels il n'y a pas de bâtiment principal y dessus construit et dont les services municipaux d'aqueduc et d'égout passent en façade de tel terrain et qu'il y a un branchement de service desservant tel terrain.

SECTION 3 - TARIF DE COMPENSATION

Article 3.0 - Tarif pour la cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des matières résiduelles

Le tarif exigé du propriétaire concerné et prélevé est 220,00\$ par unité de bac équivalent.

Catégorie usager résidentiel

Maison unifamiliale, bi-familiale, multi-familiale, immeuble en rangée:

1 unité de base (chaque unité de logement comporte un usage distinct). Le tarif imposé annuellement donne droit à la disposition

d'un bac roulant d'ordures par collecte. Chaque bac supplémentaire utilisé est tarifé au même taux.

Résidence pour personnes en perte d'autonomie et communautaire:

0,5 unité par chambre ou logement.

Résidence saisonnière :

0,5 unité.

Autres catégories (avec bac)

EAE avec érablière sans cabane à sucre commerciale :

0,5 unité.

EAE avec érablière avec cabane à sucre commerciale :

1 unité + 1 unité par bac roulant supplémentaire utilisé.

EAE avec animaux d'élevage

1 unité.

Place d'affaires :

0,50 unité par locataire.

Motel :

0,25 unité par porte.

Restaurant :

2 unités de base (premier bac). Chaque bac supplémentaire est tarifé à 1,50 unité.

Catégories utilisant des contenants métalliques à chargement avant

Commerces, industries, entreprises, EAE :

1 unité par nombre UBE**

** Déterminé par la MRC de Bellechasse, suivant la liste des contenants métalliques pour la municipalité.

Toute vidange supplémentaire de contenants métalliques autre que celle prévue au tarif de base, sera l'objet d'un compte supplémentaire au tarif de 60,00\$ par collecte.

Article 3.1 - Tarif pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

Le tarif du propriétaire concerné et qui sera prélevé suivant le type

Aqueduc	200 \$
Aqueduc et égout – 1 logement	400 \$
Aqueduc et égout – 2 logements	600 \$
Aqueduc et égout – Commerce	400 \$
Aqueduc et égout – Commerce / Place d'affaires	600 \$
Aqueduc et égout – Commerce + 1 logement	600 \$
Aqueduc et égout – Commerce + 2 logements	800 \$
Aqueduc et égout – Commerce + 3 logements	1 000 \$
Aqueduc et égout – Garage	200 \$
Aqueduc et égout – Industrie	800 \$
Aqueduc et égout – Pavillon / Garderie	800 \$
Aqueduc et égout – Restaurant-Motel	1 000 \$
Immeubles à logements (4 et +)	200 \$ par logement

d'utilisation des immeubles est le suivant, à savoir :

Article 3.2 - Tarif compteur d'eau

La tarification pour la consommation d'eau des usagers du réseau d'aqueduc municipal est fixée à :

1 à 500 m ³	0,50¢ du m ³
501 à 1 000 m ³	0,75¢ du m ³
1 001 m ³ et plus	1,00\$ du m ³

Toute lecture de compteur d'eau non transmise à la municipalité, dans le délai prévu, engendra des frais fixes de 50,00\$ par compteur en plus de la consommation de l'année précédente.

Article 3.3 - Tarif entrée de services

Résidentiel

Le tarif pour la construction d'une entrée de services jusqu'à l'emprise de la rue est établi à 50% de l'ensemble des coûts des travaux.

Commercial et industriel

Le tarif pour la construction d'une entrée de services jusqu'à l'emprise de la rue est établi à 25% de l'ensemble des coûts des travaux.

Article 3.4 - Tarif par bâtiment ou résidence isolée, pour la vidange des boues des installations septiques

Bâtiment

Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisé comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée

Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.S., chap. M-15.2).

Le tarif de base pour une vidange, aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par bâtiment ou résidence isolée non desservis par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de 135,00\$ pour une occupation permanente et de 67,50\$ pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celle prévue au tarif de base, sera l'objet d'un compte de taxe supplémentaire au tarif prévu au règlement de la MRC de Bellechasse concernant la gestion des boues des installations septiques.

Article 3.5 - Tarification signalisation 9-1-1

Le coût du matériel sera chargé aux propriétaires au montant de 50\$ l'unité.

SECTION 4 - IMMEUBLES RECONNUS PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Article 4.0 - Taxes de service pour les immeubles reconnus par la Commission municipale du Québec

Que l'immeuble sis au 197 rue Principale, appartenant à Frigos Pleins, visé par une reconnaissance de la Commission municipale du Québec

en date du 24 octobre 2016 (Dossier CMQ-66323), sera taxé par une

compensation à l'évaluation foncière, selon l'article 205.1 de ladite Loi, au taux de 0,60¢ du 100,00\$ d'évaluation.

Une compensation fixe pour le service des matières résiduelles sera calculée à l'unité de bac équivalent à 220,00\$ par année.

La tarification pour la consommation d'eau des usagers du réseau d'aqueduc municipal est fixée à :

1 à 500 m ³	0,50¢ du m ³
501 à 1 000 m ³	0,75¢ du m ³
1 001 m ³ et plus	1,00\$ du m ³

SECTION 5 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Article 5.0 - Paiement en plusieurs versements

Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00\$), le débiteur aura le choix de le payer en un (1) versement unique ou en six (6) versements égaux.

Dates des versements pour 2025 :

1 ^{er} versement :	3 mars 2025
2 ^e versement :	7 avril 2025
3 ^e versement :	2 juin 2025
4 ^e versement :	7 juillet 2025
5 ^e versement :	8 septembre 2025
6 ^e versement :	6 octobre 2025

Les intérêts, au taux établi à l'article 5.2, s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

Article 5.1 - Chèque retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté

Des frais de 15,00\$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

Article 5.2 - Taux d'intérêt pour l'année 2025

Les intérêts, au taux de 15% l'an, s'appliquent pour l'année financière 2025.

SECTION 6 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 6.0 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

La période d'inscription des élèves pour la prochaine année scolaire se déroulera du **3 au 14 février 2025**. Pour les élèves qui fréquentent déjà notre école, l'inscription se fera en ligne sur [Mozaïk-Inscription](#), **attendre SVP le courriel vous confirmant la procédure à suivre**.

Nouvelles inscriptions: Vous devez faire une pénscription en ligne en vous rendant sur le site du [Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud](#). Par la suite Mme Josée Laverdière, secrétaire de l'école, communiquera avec vous afin de prendre rendez-vous pour passer signer le formulaire et apporter les documents suivants: certificat de naissance de l'enfant (**grand format**) et preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes scolaires ou municipales, compte d'Hydro).

Passé-Partout: L'enfant doit avoir 4 ans avant le **1^{er} octobre 2025**.

Maternelle (préscolaire 5 ans): L'enfant doit avoir 5 ans avant le **1^{er} octobre 2025**.

Présence de Mme Josée Laverdière
au secrétariat de l'école du Tremplin

- **Lundi** 12h30 à 16h30
- **Mardi** 8h30 à 11h30 et 12h30 à 16h30
- **Mercredi** 8h30 à 11h30 et 12h30 à 16h30
- **Jedi** 8h30 à 11h30 et 12h30 à 16h30

Note: Même si le programme Passé-Partout 4 ans n'est pas obligatoire, nous aimerions que tous les parents concernés se manifestent à l'école. Ceci nous permet de mieux planifier notre clientèle scolaire.

Si vous avez besoin d'information additionnelle et/ou assistance pour inscription, n'hésitez pas à contacter Mme Josée au 418-883-3015, poste 3500.

Dany Ringuette, directeur



RESSOURCE-ATELIER

157A, rue Commerciale, St-Damien

Programmation - Janvier 2025

15 janv.	9h à 11h	Alphabétisation
	11h30	Soupe du jour
	12h30	Après-midi de jeux de société
16 janv.	9h à 15h30	Travail manuel
	16h30 à 19h	Soupe et dessert (cuisinons un dessert ensemble)
21 janv.	9h à 15h30	Travail manuel
	12h30	Préparation de la soupe
22 janv.	9h à 11h	Alphabétisation
	11h30	Soupe de jour
	12h30	Création de sa carte mentale de l'année 2025
23 janv.	9h à 16h30	FERMÉ
	16h30 à 19h	Jeux de société
28 janv.	9h à 15h30	Travail manuel
	12h30	Préparation de la soupe
29 janv.	9h à 11h	Alphabétisation
	11h30	Soupe de jour
	12h30	L'arbre de résolution de problème
30 janv.	9h à 15h30	Travail manuel
	16h30 à 19h	Soupe et salade (cuisinons une salade ensemble)

Inscription aux activités

418 467-7100 - Demander Diane



FERMIÈRES DE ST-LAZARE

« FIÈRES de notre HISTOIRE »

Le Comité local des Fermières vous invite à sa rencontre qui aura lieu le 12 février à 19h à la salle de l'Éveil.

À cette occasion nous choisirons une Valentine et il y aura présentation de la classe « couture ».

Nous vous invitons également à venir nous rencontrer au local des Fermières les lundis en après-midi, de 13h à 15h30, soit pour tricoter, soit pour tisser ou simplement pour échanger avec des amies. Que tu sois membre Fermières ou pas tu es la bienvenue.

Line Lacasse Comité Communication/Recrutement



Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



HORAIRE « URGENCE MINEURE » HIVER 2025

FIN DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS (GARDE RÉGIONALE - BELLECHASSE)

CLINIQUE MÉDICALE ST-ANSELME

Samedi et dimanche 1^{er} et 2 février
Samedi et dimanche 15 et 16 février
Samedi et dimanche 1^{er} et 2 mars
Samedi et dimanche 15 et 16 mars
Samedi et dimanche 29 et 30 mars

CLINIQUE MÉDICALE ST-HENRI

Samedi et dimanche 8 et 9 février
Samedi et dimanche 22 et 23 février
Samedi et dimanche 8 et 9 mars
Samedi et dimanche 22 et 23 mars

PROCÉDURES D'INSCRIPTION: CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- ✓ Les patients ayant un médecin de famille dans les quatre cliniques de Bellechasse.
- ✓ Les patients habitant dans Bellechasse n'ayant pas de médecin de famille.

Pour prendre rendez-vous lors des journées d'ouverture de la clinique de St-Anselme



Patients avec médecin de famille à St-Anselme ou St-Henri:

Prenez rendez-vous au [RVSQ.gouv.qc.ca](https://www.rvsq.gouv.qc.ca) à partir de 18h30 la veille ou présentez-vous sur place le matin même.

Patients avec médecin de famille à St-Damien ou St-Charles:

Présentez-vous sur place le matin même.

Patients sans médecin de famille:

Appelez le GAP au 8-1-1 option 3 ou prenez rendez-vous via le [gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca](https://www.gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca).

Pour prendre rendez-vous lors des journées d'ouverture de la clinique de St-Henri



Patients avec médecin de famille à St-Anselme ou St-Henri:

Prenez rendez-vous au [RVSQ.gouv.qc.ca](https://www.rvsq.gouv.qc.ca) à partir de 18h30 la veille ou appelez au 418-882-2268 à partir de 7h30 le matin même.

Patients avec médecin de famille à St-Damien ou St-Charles:

Appelez au 418-882-2268 à partir de 7h30 le matin même.

Patients sans médecin de famille:

Appelez le GAP au 8-1-1 option 3 ou prenez rendez-vous via le [gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca](https://www.gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca).



Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

De nouvelles ententes de travail pour les employés de la MRC

Les maires et mairesses de Bellechasse ont procédé à l'adoption des ententes de travail des employés de bureau et des employés manuels le 11 décembre.

Celle des employés de bureau entrera officiellement en vigueur en 2025 et sera en place jusqu'en 2029, tandis que celle des employés manuels prendra fin après l'année 2026.

L'une des principales nouveautés de cette entente fera en sorte que les bureaux seront fermés au public le vendredi après-midi. À partir de 2025, nos bureaux seront fermés chaque semaine le vendredi après-midi, mais cela n'affectera pas les heures d'accès aux employés, puisque ceux-ci continueront à exercer leurs activités en fonction des heures régulières.

Mentionnons également que les maires et mairesses de Bellechasse ont procédé à l'adoption du budget 2025 de l'organisation le 27 novembre. Il s'agit d'un budget d'un montant de 27 433 924 \$, en hausse de 12,8 % par rapport à l'an dernier. Les quotes-parts des municipalités augmentent quant à elles de 5,12 % en moyenne.

Soulignons d'ailleurs qu'un montant de 25 000 \$ est prévu dans cet exercice financier pour une évaluation de l'ensemble de la Cycloroute de Bellechasse. Pour réaliser cette évaluation, un véhicule spécial sera utilisé pour analyser les dégradations de la chaussée tout le long de ses 74 kilomètres, et les inspecteurs évalueront d'un même élan l'état de ses ponceaux.

NOUVEAUX PRIX POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ EN 2025

Passage simple à l'intérieur de Bellechasse.....	7 \$
Passage simple vers Lévis.....	10 \$
Passage simple vers Québec pour motif médical seulement (preuve obligatoire).....	20 \$

NOUVEAUX PRIX POUR LE TRANSPORT COLLECTIF EN 2025

Passage simple dans Bellechasse à l'intérieur de la même municipalité.....	7 \$
Passage simple dans Bellechasse entre deux municipalités voisines.....	13 \$
Passage simple dans Bellechasse longue distance.....	20 \$
Passage simple dans Bellechasse pour travailleur.....	10 \$
Passage simple vers Lévis, Montmagny et Ste-Marie (motif médical).....	20 \$
Passage simple vers Lévis pour activités sociales.....	23 \$
Passage simple vers Québec pour motif médical seulement (preuve obligatoire).....	30 \$

Spécial St-Valentin!

Marché des artisans & Cie

Dimanche 2 février 2025

10h à 16h

Centre communautaire de St-Lazare

30 exposants variés!

FÉVRIER 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4 Viactive 13h30 CCommunautaire	5 Séance conseil municipal 20h	6 Bibliothèque 9 à 11h et 18h30 à 20h	7	8 Chevaliers de Colomb Souper fondue chinoise 418 883-2936
9 	10 Date de tombée Le Jaseur	11 Viactive 13h30 CCommunautaire	12 Cercle des Fermières 19h	13 Bibliothèque 9 à 11h et 18h30 à 20h	14  Joyeuse St-Valentin	15
16	17	18 Viactive 13h30 CCommunautaire	19 Dîner Club Fadoq 12h Rencontre maîtres MRC de Bellechasse 20h	20 Bibliothèque 9 à 11h et 18h30 à 20h	21 Chevaliers de Colomb 19h30	22 Loisirs: Randonnée de motoneiges 418 883-2980
23 	24	25 Viactive 13h30 CCommunautaire	26	27 Bibliothèque 9 à 11h et 18h30 à 20h	28 Loisirs: Soirée trottinettes	



120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

- Matériaux de construction
- Plomberie
- Portes et fenêtres
- Peinture
- Poêles et fournaïses
- Décoration

Tél.: 418-883-3318 Téléc.: 418-883-3319
 sletourneau@hletourneau.com

Sébastien, Jano, Claudia, Bernard, Virginie



100, rue Principale
 Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0
418.883.3703

Centre complet de location d'outils et d'équipements
 Motos | Motoneiges | VTT
 Ariens | Echo | Ducar | EGO

26 ans de progression

Notre équipe expérimentée est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans tous vos travaux.

Transport Hervé Ferland inc.
 Pour un travail soigné et de qualité, nous vous offrons:

VENTE	EXCAVATION	MINI CAMÉRA
Gravier Sable Terre	Petits et gros travaux Cassage de ciment et vrac Champs d'épuration Chemins forestiers Terrassement, drainage	Inspection de drains de fondation Débouchage de drain
		
418 883-2860 Hervé	R.B.Q.: 8309-0613-57	418 883-3977 Sylvain

166 rue St-Georges, St-Lazare, Qc G0R 3J0

Espace publicitaire disponible

RESTAURANT L'Amical

418.883.2994
 amical@globetrotter.net
 www.restaurantlamical.com

Lundi: 7h à 14h
 Mardi au dimanche: 7h à 21h

250, route 279
 Saint-Lazare

Dernière commande: 15 minutes avant la fermeture



Coiffure Caroline Lemieux

20, rang 3 Est, Saint-Gervais
418 887-3747

Où chacun est important!

Mardi - Mercredi - Vendredi
 8h à 20h

Sur rendez-vous



PLANTE FER & MÉTAUX

ACHAT D'AUTOS ET MÉTAUX POUR FERRAILLE

Steve Plante
 Saint-Lazare (Québec)
 Tél.: 418 883-5100
 Cell.: 418 883-6095

181, rue Principale
 St-Lazare (Québec) G0R 3J0 418 883-3111

Marché St-Lazare

- Agence SAQ
- Vaste variété de produits maison
- Viandes | Fruits | Légumes

La saveur... on s'y connaît!

Charles-Antoine et l'équipe



Excavation Rémi Gosselin

Excavation	Transport
Travaux commercial, agricole et forestier	Gravier
Marteau hydraulique	Terre
Cassage de roc et béton	Sable
Drainage	Ponceau
Fossé	Chemin

418 883-4550

719, 7^e rang Ouest
 Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0

remigosselin.com
 remigosselin@hotmail.com

RBQ: 5756-0617-01



Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423

Caisse Desjardins de Bellechasse
 desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
 Caisse de Bellechasse